

Rencontres nationales de la copropriété (RNCP)

9^e édition

Actes et documents de la copropriété

Paris – Gare de Lyon

19 & 20 mars 2026

Également en replay

Deux journées animées par **Jean-Marc ROUX**,

Jeudi 19 mars 2026

8h30

Accueil des participants

9h > 12h 30

L'absence et la rédaction du règlement de copropriété (RCP)

CONTEXTE

En l'absence de règlement de copropriété, comment s'organise la copropriété ?
La technique de rédaction du règlement de copropriété.

PLAN

- La copropriété dépourvue de règlement (principes et solutions) ;
- Le rôle du notaire et du géomètre-expert dans la rédaction du RCP.

INTERVENANTS



Agnès LEBATTEUX

avocat au barreau de Paris

Denis BRACHET, géomètre-expert,
vice-président de la Chambre nationale
des experts en copropriété

14h > 17h 30

La modification et la mise en conformité du RCP

CONTEXTE

Quelles sont les différentes modalités de modification
d'un règlement de copropriété ?
Le cas particulier des mises en conformité prévues par la loi.

PLAN

- Les règles pour modifier le règlement ;
- Le sort des clauses réputées non écrites ;
- Les adaptations du règlement au sens de la loi SRU ;
- La mise en conformité du règlement issue de la loi ELAN ;
- Les modifications en application des lois "Le Meur" et "Bureaux".

INTERVENANTS



Pierre-Edouard LAGRAULET

avocat au barreau de Paris

François-Emmanuel BORREL
administrateur de biens

OBJECTIFS

- Être capable d'appréhender le règlement de copropriété et l'état descriptif de
- Être capable de maîtriser les statuts des ASL par rapport à ceux de la coprop



Vendredi 20 mars 2026

8h30 Accueil des participants

9h > 12h 30

L'état de division (EDD)

CONTEXTE

Accessoire du RCP, l'EDD permet de la détermination des différentes fractions de l'immeuble en copropriété.
Quelles sont les problématiques relatives à ce document ?

PLAN

- La nature et la portée juridiques de l'EDD ;
- L'établissement de l'EDD ;
- Les modificatifs de l'EDD.

INTERVENANTS



Gérard ROULLEAU, géomètre-expert, président de la commission Copropriété et division en volumes de l'Ordre des géomètres-experts ;

Stéphane LELIÈVRE, notaire, président de la Chambre nationale des experts en copropriété (CNEC).

14h > 17h 30

Les statuts des ASL et le cahier des charges

CONTEXTE

Qu'il s'agisse d'un lotissement ou d'une division volumétrique, quels rôles jouent les statuts de l'Association syndicale libre et le cahier des charges ?
La distinction avec le statut de la copropriété.

PLAN

- La rédaction des statuts des ASL et du cahier des charges ;
- Les stipulations types en la matière ;
- La mise en conformité des statuts d'ASL.

INTERVENANTS



Jean-Marc ROUX
maître de conférences Aix-Marseille Université,

Jérôme NALET
avocat au barreau de Versailles

Validation
de
14 heures
de formation

INSCRIPTION

Je participe aux 9^{es} **“Rencontres nationales de la copropriété”**

au Novotel Paris Gare de Lyon, 2 rue Hector Malot Paris 12^e, et je coche les options ci-dessous :

1 - Je bénéficie du tarif :

Abonné* (préciser votre numéro :

Plein tarif

* Le tarif «abonné» s'entend pour un abonnement en cours à la revue *Informations rapides de la copropriété*, *Droit de la voirie* ou *Annales des loyers*

2 - Je m'inscris aux dates suivantes :

jeudi 19 mars 2026 (6 heures de formation)

vendredi 20 mars 2026 (6 heures de formation)

3 - je suivrai la formation

En présentiel

En replay

4 - Je sélectionne le tarif :

TARIFS	2 JOURS	1 JOUR
Tarif abonné (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1245,60 € (1038 € HT)	<input type="checkbox"/> 747,60 € (623 € HT)
Plein tarif (TTC, TVA 20 %)	<input type="checkbox"/> 1378,80 € (1149 € HT)	<input type="checkbox"/> 829,20 € (691 € HT)

Nom : Prénom :

Organisme /société :

Adresse :

Code postal : Ville :

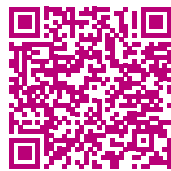
Tél. : Email :

Profession :

> J'envoie ce bulletin et le règlement à :

**Edilaix - 33 cours de Verdun-Récamiér
CS 30241 - 69287 LYON CEDEX 02**

> Je peux également m'inscrire **en ligne**
en flashant ce QR code



Date, cachet et signature,

après avoir pris connaissances des conditions générales d'inscription
ci-dessous

Conditions générales d'inscription

Inscription.- La convention de formation est envoyée à réception de votre inscription. Celle-ci ne sera effective qu'à réception du règlement. La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront adressées après la formation. Pré-requis.- Aucun pré-requis exigé pour cette action de formation. Méthodes et outils.- Un dossier de travail comprenant des cas concrets est remis à chacun des inscrits sous format numérique. Temps d'échanges favorisés par les intervenants. Publics visés.- Administrateurs de biens ; Syndics ; Avocats ; Géomètres-experts ; Notaires. Prise en charge.- EDILAIX est un organisme de formation certifié au titre du référentiel national QUALIOP1. Nos formations sont éligibles aux OPCO. Annulation.- L'annulation est prise en compte sans frais et par courriel jusqu'à 15 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements de participants sont autorisés sous réserve que la personne ait le niveau requis et sous réserve de communiquer avant la formation, le nom de la personne. En cas d'annulation reçue moins de 15 jours, la société Edilaix facture 50 % du montant HT. En cas d'annulation reçue moins de 48 heures avant la formation, aucun remboursement ni report ne sera effectué. Edilaix se réserve le droit, si le nombre de participants s'avérait insuffisant, d'annuler la formation et de rembourser les sommes perçues sans autre indemnité, des droits d'inscription. Conditions générales de vente sur le site edilaix.com. Rétractation.- En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant [considéré consommateur] dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son

inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique, charge au participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Conformément à ce qui est prévu au 1^o de l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. Par le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation. Accessibilité PSH/PMR.- Cette formation peut faire l'objet d'aménagements spécifiques : Nous restons disponibles pour échanger sur son accessibilité et les compensations requises. Contact référent Handicap : formation@groupe-edilaix.com RGPD.- Les données recueillies lors de l'inscription sont traitées par Edilaix pour la gestion de votre inscription. Elles sont conservées pendant une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément au RGPD (UE) 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de restitution par courrier postal ou électronique. Droit à l'image.- En assistant aux événements organisés par Edilaix, vous acceptez d'être filmé et photographié. Ces images sont utilisées afin de promouvoir les futurs événements et d'illustrer les articles des revues et du site internet. Conformément à la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée, vous pouvez refuser l'exploitation de votre image en cochant cette case.